

Responsabilités et fonctions des CPASP et des centres de répartition

De façon générale

Centre de prise d'appels pour la sécurité du public (CPASP)

Le CPASP est responsable de répondre aux appels 911, de déterminer le lieu et la nature des urgences et d'acheminer les appels à l'organisme de répartition approprié.

Centre de répartition de la police

Le centre de répartition de la police s'occupe de dépêcher la force policière ayant compétence. Les appels d'urgence y sont transférés depuis le CPASP.

Centre de répartition des ambulances

Le centre de répartition des ambulances s'occupe de dépêcher le service d'ambulance et les services médicaux d'urgence ayant compétence. Les appels d'urgence y sont transférés depuis le CPASP.

Centre de répartition des pompiers

Le centre de répartition des pompiers s'occupe de dépêcher le service d'incendie ayant compétence. Les appels d'urgence y sont transférés depuis le CPASP.

Au Nouveau-Brunswick

- Il y a six CPASP qui remplissent aussi la fonction de centre de répartition de la police municipale.
- La GRC est la police en milieu rural; elle est dépêchée par un centre de répartition provincial, la Division J (deux deux), de Fredericton.
- Les ambulances sont dépêchées par un centre de répartition provincial, le Centre de coordination des transports médicaux (CCTM, de Moncton. Saint John et Grand Manan font exception.
- Le processus d'envoi des pompiers est différent d'un endroit à l'autre.

Les centres de répartition du CCTM et de la GRC sont considérés comme des CPASP secondaires parce que le CPASP y fait passer des appels. Ces centres reçoivent l'enregistrement automatique des numéros (EAN) et l'affichage automatique d'adresse (AAA) pour les appels 911 par ligne terrestre. Autrement dit, l'adresse et le numéro de téléphone s'affichent automatiquement.

Responsabilités et fonctions du Centre de coordination des transports médicaux (CCTM)

- Envoyer en urgence ou non des ambulances terrestres au Nouveau-Brunswick et en faire le suivi.
- Envoyer en urgence ou non des ambulances aériennes au Nouveau-Brunswick et en faire le suivi.
- Traiter les appels provenant des CPASP, du public et des établissements de santé.
- Trier et de classer par ordre de priorité les appels urgents et non urgents.